

DUREE :

216 HEURES – MINIMUM LEGAL

DELAI D'ACCES : Une session

par semestre

Dates : Nous consulter

Tarifs : Nous consulter

MODALITES D'ACCES :

- Test et entretien à convenir.
- 10 stagiaires maximum.

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques interactifs, exercices pratiques, mises en situation, QCM blanc et suivi individualisé par le formateur.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Matériel permettant de simuler les interventions de l'agent (bac à feu écologique et extincteurs, SSI Catégorie A / DAS, moyens d'extinction de première intervention.

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Formateur certifié, disposant des compétences pédagogiques et de l'expérience terrain requises pour encadrer l'ensemble des modules réglementaires de formation.

RÉFÉRENCES

NSF : 344 Formacode : 42811

Code ROME : K2502

Certificateur :

Ministère de l'Intérieur et des Outre Mer

N° de diplôme : RS5643

Date d'enregistrement :

01/01/2022

Date d'échéance de

l'enregistrement : 31/12/2026

ACCESSIBILITE

Site accessible aux personnes en situation de handicap.

Référent Handicap

Manel EL OUAFI

manel@sgc-formation.fr

CONTACTS

Responsable Pédagogique

Nicolas PRETRE

contact@sgc-formation.fr

01 48 44 04 55

SGC FORMATION

94 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

PROGRAMME DE FORMATION

SSIAP 3 : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux personnes (SSIAP) niveau 3

PUBLIC CONCERNE

Personnes souhaitant évoluer dans le domaine de la sécurité incendie (emploi de chef de service de sécurité incendie).

PREREQUIS

- 📄 Diplôme de niveau 4 minimum (NB : ou validation des acquis de l'expérience) **ou** diplôme d'ERP 2 ou d'IGH 2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction **ou** SSIAP 2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction.
- 📄 Détenir : l'AFPS/PSC 1, de moins de deux ans **ou** SST/PSE 1, en cours de validité.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Former des chefs d'équipe capables d'encadrer une équipe de sécurité incendie, de superviser les systèmes techniques, et de gérer la prévention et la gestion des risques incendie en ERP et IGH.

CONTENU

- 📄 **LE FEU ET SES CONSEQUENCES (12H00)** - Le feu, comportement au feu, mise en œuvre des moyens d'extinction.
- 📄 **LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS (65H00)** - Matériaux de construction, études de plans, outils d'analyse.
- 📄 **LA REGLEMENTATION INCENDIE (70H00)** - Organisation générale de la réglementation, classement des bâtiments, dispositions constructives et techniques, moyens de secours, visites, notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.
- 📄 **GESTION DES RISQUES (23H00)** - analyse des risques, réalisation des travaux de sécurité, documents administratifs.
- 📄 **CONSEIL AU CHEF D'ETABLISSEMENT (6H00)** - Information de la hiérarchie, Veille réglementaire.
- 📄 **CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SECURITE (6H00)** –
- 📄 **LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE (26H00)** - Organiser le service, exercer la fonction d'encadrement, notions de droit du travail, notions de droit civil et pénal.
- 📄 **LE BUDGET DU SERVICE SECURITE (8H00)** - suivi budgétaire du service, fonction achat, fonction maintenance.

EVALUATION DE FIN DE FORMATION

En cours de formation, une évaluation régulière sera faite par le formateur, tant sur la partie théorique que pratique.

À la fin de la formation, les candidats passent une évaluation encadrée par un jury :

- 📄 **Épreuve écrite 1 (40 min)** : Un QCM évaluant les connaissances sur l'ensemble du programme.
- 📄 **Epreuve écrite 2 (2H30)** : Rédaction d'une notice technique de sécurité, à partir de plans portant sur un groupement d'établissement non isolés de 1re catégorie ou 2e catégorie.
- 📄 **Epreuve orale (15min/stagiaire).**

Les épreuves orales et pratiques pourront se dérouler en simultané.